

NOMENCLATURE : 07 – 01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JUIN 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250618-DLB21_18062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

REUSSITE EDUCATIVE - ELEVES DE CM2 –
SORTIE ANNUELLE DANS UN PARC A THEME –
ANNEE SCOLAIRE 2025

Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE

En clôture de leur cursus scolaire dans le premier degré, la Municipalité propose depuis plusieurs années, aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires lensoises, une sortie à la journée dans un parc à thème, un mercredi du mois de juin.

L'intégralité des dépenses afférentes à l'organisation de cette sortie annuelle est prise en charge par la Ville comprenant les droits d'entrée au parc, le transport en trajet aller-retour entre les écoles lensoises concernées et le parc, la fourniture d'un tee-shirt avec flocage pour identifier chaque participant, les repas du déjeuner et du goûter et l'encadrement des élèves concernés.

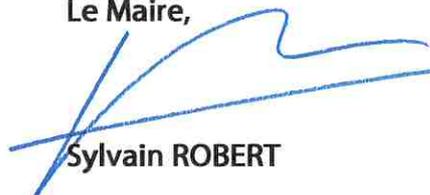
Compte tenu du fait que les dépenses spécifiques à l'organisation de cette sortie représentent un prix accordé aux enfants scolarisés en classe de CM2, il vous est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et transmettre tous documents produits par les services municipaux et nécessaires à la gestion administrative et comptable de l'opération présentée ci-dessus.

Les crédits nécessaires à cette opération sont imputés au budget 2025.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

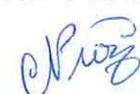
→ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,


Christiane NION

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 18 JUIN 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.